

DEPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE
DE
LA HOUSSAYE-en-BRIE

ARRÊTE N° 77 229 26 000024

Tél : 01 64 07 41 27

Mail : mairie@lahoussayeenbrie.fr

Secrétariat fermé le mercredi

**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT PARMANENT
POUR LES PLUS DE 3.5 TONNES
RUE ETIENNE JODELLE**

La Maire de LA HOUSSAYE-en-BRIE, Seine-et-Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de règlementer et le stationnement pour assurer la sécurité publique,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement est interdit de façon permanente pour tous les véhicules de plus de 3.5 tonnes sur le trottoir du Prieuré Saint Martin face au n° 154, 172, 184, 196, 200 rue Etienne Jodelle.

Article 2 : Madame la Maire de la commune de La Houssaye-en-Brie, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Mortcerf sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Gendarmerie de Mortcerf ;
- Aux Services d'Incendie et de Secours de Fontenay-Trésigny,

Fait à La Houssaye en Brie, le 30 avril 2026.

La Maire,
Sylvie GOBARD

